

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2023

Le conseil municipal, dûment convoqué le 14 novembre 2023, s'est réuni le mardi 21 novembre 2023 à 18h30, sous la présidence du Maire.

Présents: Alexis Manac'h, Marie-Noëlle Jaffré, Marie-Thérèse Laurent, Dominique Coadour, Patrice Guillet, Valérie Jouan, Chantal Cloître, Gilbert Berrou.

Excusé : Sylvain Charbonnier (Procuration à Alexis Manach)

Absent : Youenn Boudier

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse Laurent

Approbation de l'ordre du jour proposé.

➔ Subventions aux associations

Asso parents d'élèves : 500 euros

Arrée country : 300 euros

Anciens combattants : 300 euros

Club les Korrigans : 300 euros

Société de chasse : 300 euros

Comité des fêtes : 300 euros

Entente Monts d'Arrée Handball : 150 euros

Carhaix Poher Gymnastique : 50 euros (à vérifier)

Cavaliers des Monts d'Arrée : 50 euros

APPMA d'Huelgoat : 50 euros

Asso sur les traces de François Joncour : 50 euros

Entraide Solidarité EHPAD Huelgoat : 100 euros

Solidarité paysans : 50 euros

AFM Téléthon : 50 euros

France Alzheimer Brest : 50 euros
Secours Populaire Français Carhaix : 30 euros
ADAPEI Quimper : 50 euros
Gourinoise contre le Cancer : 50 euros
ADMR : 659 euros
Radio Ribin : 30 euros
Asso Héritage culturel Brasparts cours de breton : 50 euros
Amicale pour le don du sang Carhaix et sa région : 30 euros
Les chiens guides d'Aveugles du Finistère : 50 euros
Les Gars de Plonévez : 100 euros
Chorale de l'Arrée : 100 euros
Forme et Détente : 50 euros

→ Validation du fonds de concours 2022 accordé à la commune par Monts d'Arrée Communauté

Le Maire explique au Conseil qu'un fonds de concours de 10 160 euros a été accordé à la commune par Monts d'Arrée Communauté le 10 octobre 2023.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte ce fonds de concours.

→ Point sur les travaux en cours

• Logement de l'école

Les travaux se terminent.

• Cabinet médical

A l'initiative de la maîtrise d'oeuvre une réunion d'ouverture de chantier a été programmée le 23 novembre à 15h en présence des entreprises concernées.

Les travaux de rénovation devraient commencer semaine 49 voire en tout début d'année 2024.

Le déménagement des infirmières est prévu dans le studio jouxtant le cabinet médical.

- **Voirie**

Les travaux de bitumage prévus sont réalisés.
La réfection des avaloirs dans le bourg est en cours.

- **Maison Guillou**

La reprise du branchement électrique a été réalisé par ENEDIS le 15 septembre 2023.

Le diagnostic amiante du bâtiment a été réalisé semaine 45 et la parution du résultat est imminente.

- **Terrain de foot**

L'abattage des arbres a été réalisé en limite Nord de cet équipement.

- **Rideaux / Stores**

Conformément à la décision prise lors du dernier conseil leur pose a été récemment réalisée dans différentes salles de la Mairie par l'entreprise retenue.

- **Eglise**

Les travaux se poursuivent.

On note un léger retard de l'entreprise Grevet, en partie dû aux intempéries.

La prochaine réunion de chantier aura lieu le mercredi 29 novembre à 9h.

- **Ecole**

Intervention en urgence de l'entreprise Bedin pour réparer, suite à la tempête, les tuiles faîtières, la cheminée centrale, et l'enlèvement de la lucarne dégradée.

Ces travaux ont fait l'objet d'une déclaration de sinistre auprès de l'assurance .

Intervention de l'entreprise Bizien pour la réparation de certaines ouvertures : (2 portes et 1 fenêtre).

Le Maire présente au Conseil un devis de l'entreprise Bedin pour le démontage et le remontage des gouttières du préau.

Ce devis se chiffre à 2 080,60 euros HT soit 2 496,12 euros TTC.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte ce devis.

- **Salle polyvalente**

Intervention de l'entreprise Le Bohec pour le remplacement de dalles de plafond LED défectueuses.

➔ **Bilan post Tempête**

Le Maire fait état au Conseil des conséquences de la tempête CIARAN sur le fonctionnement de la commune.

Les réseaux électriques et téléphoniques ont subi d'importants dommages. Les deux jours suivant la tempête les employés du service commun de Monts d'Arrée Communauté sont venus prêter main forte à notre employé communal pour dégager les voies principales.

Le Maire remercie également les agriculteurs et tous les bénévoles pour l'aide apportée au déblaiement des voies de circulation.

Les coupures de courant ont lourdement impactés nos administrés, certains pendant 14 jours.

Nos bâtiments communaux ont également subi quelques dommages, notamment l'école et le hangar Hourmant.

Il a fallu aussi assurer l'accueil d'une partie des enfants de La Feuillée scolarisés au RPI, la toiture de leur école s'étant envolée.

➔ **Questions diverses**

➤ Recensement de la population

Le Maire informe le conseil du recensement de la population du 18 janvier 2024 au 17 février 2024.

Le Maire propose la création d'un poste d'agent recenseur afin d'assurer les opérations de recensement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'agent recenseur sur la commune de Brennilis.

➤ Modifications budgétaires

Budget commune

Les crédits inscrits au cte 6611 « intérêts réglés à échéance », section de fonctionnement et au cte 1641 « remb en capital emprunt », section d'investissement sont insuffisants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise les modifications budgétaires suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Cte 022 : Dépenses imprévues -760,00 euros
- Cte 6611 Intérêts réglés à échéance +760,00 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Cte 020 : Dépenses imprévues -3350 euros
- Cte 1641 : Remb en capital emprunt +3350 euros

Budget Assainissement

Les crédits inscrits au cte 627 « services bancaires et assimilés » sont insuffisants,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise la modification budgétaire suivante :

6541 : -150,00 euros « créances admises en non valeur »

673 : -150,00 euros « services bancaires et assimilés »

Budget eau

Les crédits inscrits au cte 673 « titres annulés sur les exercices antérieurs » sont insuffisants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise la modification suivante :

6541 : « créances admises en non valeur » : -94,50 euros

673 : « titres annulés sur les exercices antérieurs » : +94,50 euros

➤ Transfert de compétences eau assainissement

Le Maire remet au conseil un document afin de réfléchir au scénarios possibles, au devenir de nos agents communaux, aux difficultés rencontrées los du transfert de compétences eau et assainissement à Monts d'Arrée Communauté.

➤ Le repas des Aïnés aura lieu à l'Auberge du Youdig le mercredi 13 décembre.

➤ Le pot de la municipalité aura lieu le 5 janvier 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.